

Affaire du lait contaminé : l'Etat va-t-il sanctionner Lactalis ?

Le groupe français Lactalis, l'un des leaders mondiaux des produits laitiers, est au coeur d'une polémique. Il est accusé d'avoir très mal géré le rappel de centaines de boîtes potentiellement contaminées à la salmonelle, de sorte que plusieurs supermarchés ont vendu des boîtes incriminées. L'Etat monte au créneau.

Un dysfonctionnement "majeur"

Au matin du 11 janvier, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert a dénoncé « un dysfonctionnement majeur dans la procédure de retrait/rappel par les opérateurs, dont c'est la responsabilité ». Et tout au long de la journée, les autorités sont montées au créneau.

« Si des sanctions doivent être prises, elles seront prises », a indiqué Emmanuel Macron, en déplacement à Rome, avant de rappeler que « l'Etat français est en mesure d'assurer la sécurité alimentaire ».

Des sanctions évoquées

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a à son tour évoqué une « affaire grave » et « des comportements inacceptables qui seront sanctionnés ». La direction de Lactalis et les distributeurs sont d'ailleurs convoqués à Bercy.

Pour mémoire, fin décembre, le groupe Lactalis procédait au rappel de l'ensemble de ses laits et autres produits infantiles sortis de son usine de Craon (Mayenne) depuis février 2017, après la découverte d'une contamination aux salmonelles. Mais des dysfonctionnements ont eu lieu dans la procédure de rappel, et plusieurs grandes surfaces françaises, Carrefour, Leclerc, Système U, etc, ont continué à vendre ces produits à risque.

Heureusement, à ce jour, les deux seules analyses positives de traces de salmonelle, l'une en août et l'autre en novembre, ont été révélées dans l'environnement, et non dans les produits.